



AVENIR & PERFORMANCE DU BÂTIMENT

**CATALOGUE
DES FORMATIONS 2023**



AP Bat formations : Pour me former, je choisis la qualité !



AP Bat Formation a un **ancrage national** et vous reçoit partout en France.



Mes formateurs réalisent pour moi **une veille réglementaire et technique constante** : je suis tenu informé en permanence des dernières évolutions.



Un accès personnalisé à un **extranet de formation** permettant de regrouper mes documents utiles et suivre des formations dispensées à distance.



AP Bat est organisme de formation certifié QUALIOPi :

Vos formations peuvent donc être **financées par votre OPCO** !

Les formations AP BAT donnant accès à des qualifications Qualibat sont reconnues par le ministère en charge de la Construction.



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

L'équipe des formateurs AP Bat : Des experts à votre service

La mesure est un vrai métier, tous les formateurs **AP Bat** sont des opérateurs **expérimentés** comptabilisant de **très nombreuses interventions sur tous types de bâtiments**, vous bénéficiez de retours d'expérience et de cas concrets.

Rémi PELINI – AP Bat

Ingénieur INSA
Mesureur qualifié 8711 et 8721

Jean Claude LEONARDI – AP Bat

Ingénieur SUPELEC
Opérateur acoustique des bâtiments

Vincent JAME – AP Bat

Mesureur qualifié 8711

Martin MACINOT – AP Bat

Mesureur qualifié 8711 et 8721



ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8711

Le contrôle à l'achèvement des travaux de la **Réglementation Thermique RT2012**, ainsi que la **Réglementation Environnementale RE2020** rend obligatoire la réalisation d'une mesure d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment à réception. L'**infiltrométrie**, par le contrôle et la mesure de l'étanchéité à l'air du bâti, quantifie et aide à optimiser les fuites d'air au travers des parois de l'enveloppe d'un bâtiment. **Cet essai** est primordial pour évaluer la bonne mise en œuvre des matériaux et traquer les fuites d'air responsables de près de 25 % des pertes de calories dans un bâtiment.



Afin de pouvoir réaliser des tests réglementaires de perméabilité à l'air dans le cadre des **constructions neuves**, l'opérateur doit être **qualifié QUALIBAT 8711** (QUALIBAT : organisme de qualification et certification des entreprises de construction). Il doit pour cela déposer un dossier de demande de qualification auprès de QUALIBAT. La première étape à la démarche de qualification est la validation d'une formation **reconnue par le ministère en charge de la construction** tel que la formation AP Bat.



AP Bat vous propose le parcours de formation suivant. La journée 1 peut être réalisée au choix à **distance** (accès à un extranet personnalisé et suivi d'un Webinaire préalable aux jours suivants) **OU** en **présentiel**.

PLANNING DE FORMATION	DENOMINATION	PROGRAMME	Validation des acquis obligatoires
JOUR 1	THEORIE	Généralités de l'étanchéité à l'air des bâtiments	
		<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <i>Format Présentiel</i>  </div> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: red;">OU</div> <div style="text-align: center;"> <i>Format Distanciel</i>  </div> </div>	
JOURS 2 ET 3		La mesure d'étanchéité à l'air : norme et guide d'application associé / études de cas	QCM théorique Examen de 1h30 (60 questions)
JOUR 4	PRATIQUE	½ journée : Démonstration d'un test d'étanchéité à l'air de l'enveloppe d'un bâtiment ½ journée : constitution du dossier de demande de qualification et étude détaillée du rapport	
Délai minimum obligatoire de 15 jours			
APRES LA FORMATION	Evaluation pratique sur site du stagiaire sur un test réalisé en toute autonomie		
	Evaluation d'un rapport de mesure pour validation de la formation		



PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment, entreprises du génie climatique (CVC/PB).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable de comprendre et appliquer la RT2012 et RE2020 dans le cadre de la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments

Être capable de comprendre et appliquer la norme NF EN ISO 9972 dans le cadre de la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments et son guide d'application FD P50-784

Être capable de remplir et tenir à jour un registre des opérations testées

Être capable de mettre en œuvre un test d'étanchéité à l'air des bâtiments en utilisant le matériel dédié
Savoir rédiger un rapport de mesure d'étanchéité à l'air dans le respect de la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application

Être capable de constituer un dossier de demande d'autorisation à réaliser des mesures d'étanchéité à l'air dans le cadre de la qualification Qualibat 8711.

NB: les informations détaillées sont reprises dans le plan de formation, disponible sur demande à info@apbat.fr ou en téléchargement : <https://apbat.fr/formation-etancheite-a-lair-batiments/>

DUREE

4 jours – 28h

HORAIRES

Les horaires en présentiel sont :
8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

EFFECTIF FORME

8 personnes maximum

DATES ET LIEUX

Voir planning en fin de catalogue

INTERVENANTS

Opérateurs AP Bat qualifiés QUALIBAT 8711 et 8721 -
Ingénieur thermicien

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection
Disposition des matériels de mesure

REFERENCE DE LA FORMATION

BAT ELP
BAT P

DESCRIPTIF ET TARIFS DE LA FORMATION

Formule **BAT** à **1800 €HT** : Parties théorique et pratique + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). Le tarif est identique que le jour 1 soit dispensé au format présentiel ou distanciel.



VERIFICATION ET MESURES DES SYSTEMES DE VENTILATION DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8741

La **Réglementation Environnementale RE2020** des bâtiments neufs renforce les indicateurs de performance de la RT2012 et introduit également de nouvelles exigences de conception et un contrôle renforcé à l'achèvement des travaux. Dans une démarche de valorisation de la qualité de l'air intérieur, ce contrôle de fin de travaux rend à présent obligatoire les **vérifications et mesures fonctionnelles du système de ventilation**. Tout système de ventilation mécanique des bâtiments résidentiels neufs doit désormais être audité selon un Protocole de contrôle bien précis, appelé **Protocole Ventilation – RE2020**.



Afin de pouvoir réaliser ces vérifications et mesures réglementaires de perméabilité à l'air dans le cadre des **constructions neuves**, l'opérateur devra être autorisé par le Ministère en charge de la Construction au sein d'une société **qualifié**. A terme, l'opérateur devra déposer un dossier de **demande de qualification** après avoir suivi une **formation reconnue par le Ministère en charge de la Construction**.

AP Bat vous propose le parcours de formation suivant. Le module A peut être réalisée au choix à **distance** (accès à un extranet personnalisé et suivi d'un Webinaire préalable aux jours suivants) **OU** en **présentiel**.

PLANNING DE FORMATION	DENOMINATION	PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1 FACULTATIF	THEORIE MODULE A FACULTATIF	Cadre réglementaire et systèmes de ventilation	
		Format Présentiel 	
JOUR 2	THEORIE MODULE B OBLIGATOIRE	Vérifications et mesures fonctionnelles des systèmes de ventilation : Le Protocole RE2020	QCM théorique Examen de 80 min (40 questions)
JOUR 3	PRATIQUE MODULE B OBLIGATOIRE	½ journée : Démonstration de vérifications et mesures fonctionnelles d'un système de ventilation ½ journée : constitution du dossier de demande de qualification et étude détaillée du rapport	
Délai minimum obligatoire de 15 jours			
APRES LA FORMATION	Evaluation pratique sur site du stagiaire sur une vérification réalisée en toute autonomie		
	Evaluation d'un rapport de vérification et mesure pour validation de la formation		



PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment, entreprises du génie climatique (CVC/PB).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable d'identifier les différents systèmes de ventilation résidentielle et comprendre leurs spécificités

Être capable de réaliser une vérification fonctionnelle d'un système de ventilation résidentielle

Être capable de réaliser une mesure fonctionnelle aux bouches de ventilation

Être capable de rédiger un rapport de vérifications et de mesures fonctionnelles conforme au Protocole RE2020

Être capable de comprendre et mettre en œuvre la procédure de demande de qualification

NB: les informations détaillées sont reprises dans le plan de formation, disponible sur demande à info@apbat.fr ou sur le site internet de AP BAT.

Pour plus d'informations sur la démarche de qualification et l'inscription à une session de formation veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 ou sur info@apbat.fr

DUREE

1 jour facultatif pour le module A – 7h

(présentiel ou distanciel)

2 jours pour le module B (présentiel) – 14h

HORAIRES

Les horaires en présentiel sont :

8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

EFFECTIF FORME

8 personnes maximum

DATES ET LIEUX

Voir planning en fin de catalogue

INTERVENANTS

Rémi PELINI – Gérant AP Bat – Opérateur qualifié 8711 et

8721 - Ingénieur thermicien

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection

Disposition des matériels de mesure

REFERENCE DE LA FORMATION

CSV AB

CSV B

DESCRIPTIF ET TARIFS DE LA FORMATION

Formule **CSV AB** à **1500 € HT – 3 jours – 21 heures** :

Module A (partie théorique) en présentiel.

Module B en présentiel : Partie théorique + Formation pratique + Validation des acquis des modules A et B (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)).

Formule **CSV B** à **1300 € HT – 2 jours – 14 heures** :

Module A (partie théorique) accessible en distanciel uniquement sur extranet de formation, suivi ou non par le stagiaire.

Module B en présentiel : Partie théorique + Formation pratique + Validation des acquis des modules A et B (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)).



ETANCHEITE A L'AIR DES RESEAUX AERAULIQUES DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8721

Au travers des nouvelles exigences de performance énergétique et environnementale portés par les Réglementations RT2012 et RE2020, associés de certification d'ouvrages type NF Habitat HQE, NF Bâtiments Tertiaires ou de labels type BEPOS-Effinergie, des critères de qualité complémentaires viennent se greffer en préfigurant les Règlements futures. La qualité de l'air intérieur avec l'assurance d'un bon débit de renouvellement d'air hygiénique aux terminaux, ainsi qu'une performance optimisée des ventilateurs, sont des enjeux majeurs dont le respect est rendu possible par la mesure de l'étanchéité à l'air du réseau aéraulique (ventilation et traitement de l'air).



Afin de pouvoir réaliser des tests réglementaires de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques dans le cadre des **constructions neuves**, l'opérateur doit être **qualifié QUALIBAT 8721**. Il doit pour cela déposer un dossier de demande de qualification auprès de QUALIBAT. La première étape à la démarche de qualification est la validation d'une formation **reconnue par le ministère en charge de la construction**, tel que la formation AP Bat.

AP Bat vous propose le parcours de formation suivant. La journée 1 peut être réalisée au choix à **distance** (accès à un extranet personnalisé et suivi d'un Webinaire préalable aux jours suivants) **OU** en **présentiel**.

PLANNING DE FORMATION	DENOMINATION	PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1	THEORIE	Généralités des principes et systèmes aérauliques	
		<p><i>Format Présentiel</i></p> 	
JOURS 2 ET 3		La mesure d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques : présentation et application de la norme / études de cas	QCM théorique Examen de 1h30 (60 questions)
JOUR 4	PRATIQUE	<p>½ journée : Démonstration d'un test d'étanchéité à l'air d'un réseau aéraulique</p> <p>½ journée : constitution du dossier de demande de qualification et étude détaillée du rapport</p>	
Délai minimum obligatoire de 15 jours			
APRES LA FORMATION	Evaluation pratique sur site du stagiaire sur un test réalisé en toute autonomie		
	Evaluation d'un rapport de mesure pour validation de la formation		



PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment, entreprises du génie climatique (CVC/PB).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable d'identifier les différents systèmes de ventilation des bâtiments et comprendre leurs spécificités

Être capable de réaliser une mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques selon la norme FD P50-767

Être capable de rédiger un rapport de mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques selon la norme FD P50-767

Être capable de comprendre et mettre en œuvre la procédure de demande de qualification Qualibat 8721

NB : les informations détaillées sont reprises dans le plan de formation, disponible sur demande à info@apbat.fr ou sur le site internet de AP BAT.

Pour plus d'informations sur la démarche de qualification et l'inscription à une session de formation veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 ou sur info@apbat.fr

DUREE

4 jours – 28h

HORAIRES

Les horaires en présentiel sont :

8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h

EFFECTIF FORME

8 personnes maximum

DATES ET LIEUX

Voir planning en fin de catalogue

INTERVENANTS

Rémi PELINI – Gérant AP Bat – Opérateur qualifié QUALIBAT 8711 et 8721 - Ingénieur thermicien

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection

Disposition des matériels de mesure

REFERENCE DE LA FORMATION

CSV ELP

CSV P

DESCRIPTIF ET TARIFS DE LA FORMATION

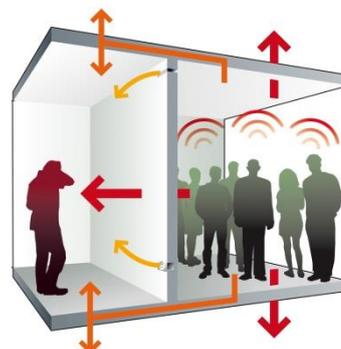
Formule **RES** à **1800 €HT** :

Parties théorique et pratique + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). Le tarif est identique que le jour 1 soit dispensé au format présentiel ou distanciel.



MESURES ACOUSTIQUES DU BATIMENT ATTESTATION ACOUSTIQUE

Pour les programmes de logements neufs, dont le permis de construire est déposé à partir du 1^{er} janvier 2013, le maître d'ouvrage doit fournir à l'autorité qui a délivré le permis de construire **une attestation acoustique**. **La maîtrise du contexte normatif, de l'appareillage nécessaire et de l'interprétation des résultats obtenus nécessite une formation dédiée, spécifique au domaine de la construction et du bâtiment. La présente formation peut aussi être réalisée à distance avec l'accès à un extranet e-learning, vous permettant d'avancer à votre rythme. Ce format est constitué de séquences de cours ponctuées par des classes virtuelles avec le formateur.**



PUBLIC CONCERNÉ

Formation destinée aux contrôleurs, opérateurs, et toute personne intervenant dans la réception et le contrôle en bâtiment. Suivant la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2013 et de l'arrêté du 27 novembre 2012 sur les contrôles acoustiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable de comprendre et appréhender les notions de base sur l'acoustique et le vocabulaire des bâtiments, les contraintes normatives, et leur guide d'application.

Être capable d'identifier les différentes mesures à réaliser- les mesures d'isolation au bruit aérien intérieur et extérieur - les mesures d'impact, et des niveaux sonores dues aux équipements techniques individuels et collectif et concernées par l'arrêté du 27 novembre 2012.

Être capable d'analyser les résultats des mesures

Être capable de réaliser le rapport de synthèse détaillé des mesures dans le cadre de l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique.

NB: les informations détaillées sont reprises dans le plan de formation, disponible sur demande à info@apbat.fr ou en téléchargement : <https://apbat.fr/formation-mesures-acoustiques/>

DUREE

3 jours – 21h au format présentiel
Ou 1 mois au format e-learning

HORAIRES

Les horaires en présentiel sont :
8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

EFFECTIF FORME

12 personnes maximum
6 personnes en format e-learning

DATES ET LIEUX

Voir planning en fin de catalogue

INTERVENANTS

Jean-Claude LEONARDI - Ingénieur technique

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection et manipulation du matériel en présentiel.

REFERENCE DE LA FORMATION

Format présentiel : **ACOU**
Format e-learning : **ACOU EL**

TARIF

1400 € HT au format présentiel
1200 € HT au format e-learning



CALENDRIER DES FORMATIONS SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023

FORMATION	REFERENCES		MODALITES	DATES / LIEUX
			Présentiel	
DEVENIR OPERATEUR DE MESURE EN ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS QUALIBAT 8711	BAT P		X (28 heures – 4 jours)	CHATILLON (92) / PARIS Du 07 au 10/03/2023 Examen pratique le 29/03/2023
DEVENIR MESUREUR DE L'ETANCHEITE à L'AIR DES RESEAUX AERAIQUES QUALIBAT 8721	RES P		X (28 heures – 4 jours)	CHATILLON (92) / PARIS Du 04 au 07/04/2023 Examen pratique le 20/04/2023
VERIFICATION ET MESURES DES SYSTEMES DE VENTILATION DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8741	Modules A et B	CSV AB	X (21 heures – 3 jours)	LYON (69) Du 24 au 26/01/2023 Examen le 09/02/2023 CHATILLON (92) / PARIS Du 14 au 16/03/2023 Examen le 30/03/2023 LOOS (59) Du 25 au 27/04/2023 Examen le 11/05/2023 CHATILLON (92) / PARIS Du 06 au 08/06/2023 Examen le 29/06/2023
	Module B	CSV B	X (14 heures – 2 jours)	LYON (69) Du 25 au 26/01/2023 Examen le 09/02/2023 CHATILLON (92) / PARIS Du 15 au 16/03/2023 Examen le 30/03/2023 LOOS (59) Du 26 au 27/04/2023 Examen le 11/05/2023 CHATILLON (92) / PARIS Du 07 au 08/06/2023 Examen le 29/06/2023



BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT :

Société..... Siret

Nom..... Prénom.....

Fonction.....Activité(s).....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél..... Mail (*obligatoire*)

CONTACT ADMINISTRATIF / RESPONSABLE FORMATION :

Nom.....Tél.....Mail.....

Adresse de facturation.....

VOUS FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ? CONTACT OPCO :

Nom.....Tél.....Mail.....

Adresse

Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes :

Nom :

Dates :

Montant (€ TTC)

DELAIS D'ACCES A LA FORMATION :

Les inscriptions doivent être réalisées au minimum 10 jours avant le début de la prestation.
Document à retourner dûment rempli, signé, tamponné par email à l'adresse info@apbat.fr ou par courrier à AP BAT – Hameaux du Soleil – Le Renoir – 06270 Villeneuve-Loubet
Les demandes de renseignements et/ou d'inscription peuvent se faire par téléphone au 04.92.02.97.05, mail à l'adresse info@apbat.fr ou en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://apbat.fr/contact/>
Une réponse est apportée dans les 2 jours ouvrés maximum après la demande.

Date :
Nom et qualité du signataire :
Cachet :

Signature :



NOUS CONTACTER

N'hésitez pas à nous joindre, nous vous accueillons avec grand plaisir !

Par téléphone : **04 92 02 97 05**

Par mail : **info@apbat.fr**

Notre site internet : **www.apbat.fr**

Agence Azur :

753, route de la Colle

Les Hameaux du soleil - Le Renoir

06270 Villeneuve-Loubet

